



U.C.S.A.-cgt

Menace de sanction maintenue contre un délégué syndical par le PDG

Délégué syndical accusé, cadre «protégé»

Jeudi 4 novembre à 11h le délégué syndical CGT de France 3 Île de France est convoqué pour un entretien préalable pour une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement, pour avoir voulu faire respecter le droit de grève ce qui lui a valu une agression physique par un cadre.

Après une heure de réunion de négociation du préavis de grève déposé pour le 4 novembre prochain dans tout France télévisions les représentants de la direction ont répondu négativement à toutes nos demandes

1/ L'annulation de l'entretien préalable pour une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement :

La direction refuse toute annulation concernant cette procédure à l'encontre du délégué syndical agressé au prétexte que cela permettra un véritable débat contradictoire, seul moyen affirme la direction: « *de traiter sereinement le sujet* »!!! Elle reconnaît donc implicitement que jusqu'ici elle n'a pas cherché à savoir où étaient les responsabilités.

2/ La mise à pied à titre conservatoire du cadre qui s'est livré à ces voies de fait.

La Direction répond: « *vous demandez la mise à pied d'un cadre, je vous ferai remarquer que Monsieur Rivière n'est pas mis à pied.* » Elle estime par ailleurs normal que le PDG de FTV soit solidaire de ses cadres. Quoi qu'ils fassent ??? On peut s'interroger !!

3/ Des excuses publiques à la CGT diffamée à plusieurs reprises.

Nous avons rappelé que, sans nommer clairement la CGT, le directeur du pôle nord Ouest dans sa communication aux personnels parlait de « *climat d'intimidation et de harcèlement* » en évoquant le mouvement de grève que nous avons initié à Vanves pour dénoncer, en plus de la mobilisation sur les retraites, la souffrance au travail.

Bien que nous ayons argumenté longuement pour tenter de faire annuler cet entretien, rappelant les faits confirmés par témoignages écrits, la direction n'a rien voulu entendre.

En conséquence la CGT invite tous les salariés, à se mobiliser jeudi à partir de 10h30, juste avant l'entretien préalable de notre délégué syndical injustement accusé, en se rendant, pour ceux qui sont à Paris, 66 rue Jean Bleuzen à Vanves et à suivre les préavis de grève déposés sur les différents sites pour les autres.

Paris le 2 novembre 2010 – 19h